

**CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES DE NAVIGATION 3D CONNECTÉE  
ET DU SERVICE OPTIONNEL ALERTES ZONES DE DANGER**

Le Véhicule objet du présent document bénéficie des « Services de Navigation Connectée » (ce qui n'inclut pas le service optionnel « Alertes Zones de Danger ») pour une durée de trente-six (36) mois à compter de sa première immatriculation. Le Client a la possibilité de souscrire à titre payant:

- # Une extension de la durée des Services de Navigation Connectée ;
- # Au Service optionnel « Alertes Zones de Danger ».

## **1° DÉFINITIONS**

**Client** : personne propriétaire ou locataire longue durée d'un Véhicule

**PEUGEOT**: AUTOMOBILES PEUGEOT, Société Anonyme au capital de 172 711 770 euros, dont le siège social est 7 rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 144 503.

**Services** : les « Services de Navigation Connectée » et le service optionnel « Alertes Zones de Danger », tels que décrits aux présentes fournis par PEUGEOT.

**Véhicule** : Véhicule de marque PEUGEOT, techniquement éligible, commercialisé et immatriculé en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, bénéficiant de série ou en option d'un système de navigation embarqué dénommé « Navigation 3D Connectée » et d'un écran tactile.

## **2° OBJET**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation ont pour objet de définir les conditions et modalités de souscription et de fonctionnement des « Services de Navigation Connectée » et du Service optionnel « Alertes Zones de Danger », ci-avant dénommés collectivement « Les Services ».

En cas de souscription par le Client aux Services précités, le contrat conclu entre PEUGEOT et le Client est constitué :

- # Des présentes conditions générales de vente et d'utilisation et,
- # De la déclaration de confidentialité des « Services de Navigation Connectée » et,
- # Du bulletin de souscription associé, lequel mentionne si le Client a souscrit aux « Services de Navigation Connectée » seulement ou aux « Services de Navigation Connectée » et au service optionnel « Alertes Zones de Danger » ainsi que la durée souscrite et le prix.

Les présentes conditions générales, la déclaration de confidentialité et le bulletin de souscription sont ci-après désignées « le Contrat ».

## **3° SOCIÉTÉ PROPOSANT LES SERVICES**

Les Services sont proposés par la société PEUGEOT.

En cas d'achat d'un véhicule neuf comportant de série ou en option le système de navigation embarqué dénommé « Navigation 3D Connectée » et un écran tactile, les « Services de Navigation Connectée » sont proposés par le point de vente du réseau PEUGEOT vendeur du véhicule, dont les coordonnées sont mentionnées sur le bon de commande, et qui représente PEUGEOT pour la souscription aux Services.

La société qui propose les Services est ci-après désignée « le Prestataire ».

## **4° CONDITIONS ET MODALITÉS DE SOUSCRIPTION – DURÉE - RENOUELEMENT**

### **4.1. Limitations**

Les Services peuvent être souscrits par le Client :

- # Soit dans un point de vente du réseau agréé PEUGEOT qui représente PEUGEOT pour la souscription aux Services,
- # Soit en ligne sur le portail de vente PEUGEOT CONNECTED SERVICES STORE, accessible à l'adresse suivante : <https://services-store.peugeot.be> ou <https://services-store.peugeot.lu>.

En raison des particularités nationales de contenu des Services, ces derniers doivent être souscrits dans le pays de résidence du Client.

### **4.2. Modalités de souscription – Durée - Renouvellement**

#### **4.2.1 – « Services de Navigation Connectée » pour trente-six (36) mois**

Le Véhicule bénéficie des « Services de Navigation Connectée » pour une durée de 36 (trente-six) mois à compter de sa première immatriculation (ce qui n'inclut pas le service optionnel « Alertes Zones de Danger »).

#### **4.2.2 – Souscription à une extension de la durée des « Services de Navigation Connectée » ou Souscription au service optionnel « Alertes Zones de Danger »**

Lors de la commande du Véhicule ou postérieurement, le Client a la possibilité de souscrire au titre du présent Contrat, à titre payant :

- # A une extension de la durée des « Services de Navigation Connectée » pour une durée de douze (12) ou de trente-six (36) mois supplémentaires.
- # Au service optionnel « Alertes Zones de Danger » pour une durée de douze (12) ou de trente-six (36) mois, étant précisé qu'il est nécessaire de bénéficier des « Services de Navigation Connectée » pour souscrire au service optionnel « Alertes Zones de Danger ».

A l'issue de toute période contractuelle, le Client peut renouveler les Services selon les mêmes modalités pour une durée de douze (12) ou de trente-six (36) mois. Les conditions générales de vente et d'utilisation des Services peuvent être modifiées lors des renouvellements et le Client est invité à approuver la nouvelle version.

## **5° DESCRIPTION DES SERVICES**

### **5.1. Dispositions générales**

Les Services consistent en l'accès à bord du Véhicule aux services décrits à l'article 5.2 ci-après, au moyen de l'écran tactile équipant le Véhicule.

Le Client peut accéder aux Services selon l'un des modes de connectivité visés à l'article 6 ci-après.

Le Client s'engage à respecter les dispositions du Contrat et s'oblige à limiter son utilisation des Services à un usage individuel normal, en conformité avec les lois et règlements en vigueur et les droits des tiers. Pour plus d'informations sur le contenu et les modalités d'utilisation des Services, une foire aux questions (« FAQ ») est disponible sur le site [www.peugeot.be](http://www.peugeot.be) ou [www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu). Le Client a également la possibilité de contacter les Relations Clientèle PEUGEOT dont les coordonnées figurent à l'article 9 ci-après.

### **5.2. Description des Services**

Le Client acquiert, pour la durée souscrite, un droit d'usage des services décrits ci-après.

#### **5.2.1. « Services de Navigation Connectée »**

Les « Services de Navigation Connectée » comprennent les services suivants :

- # **Info trafic connectée** : Ce service permet de visualiser l'état du trafic en temps réel, sous réserve que l'information soit recueillie par l'éditeur du service. L'état du trafic sur l'itinéraire planifié est résumé uniquement lorsque le système de navigation est utilisé en mode guidage. En mode manuel pour le critère de gestion du trafic, des itinéraires alternatifs peuvent être proposés à l'utilisateur en cas d'évolution du trafic sur l'itinéraire planifié. En mode automatique, l'itinéraire est recalculé automatiquement en temps réel en cas d'évolution du trafic sur l'itinéraire planifié.
- # **Météo localisée** : Ce service permet de visualiser les prévisions météo sur le parcours du conducteur, à sa destination ainsi que sur la carte du système de « Navigation 3D Connectée » du Véhicule, sous réserve que l'information soit recueillie par l'éditeur du service.
- # **Parking** : Ce service permet de visualiser les parkings situés sur le parcours du conducteur, à sa destination ainsi que sur la carte du système de « Navigation 3D Connectée » du Véhicule, sous réserve que l'information soit recueillie par l'éditeur du service. Pour chaque parking, les emplacements libres et le prix sont indiqués sous réserve que l'information soit recueillie par l'éditeur du service.
- # **Stations de carburant** : Ce service permet de visualiser les stations situées sur le parcours du conducteur, à sa destination ainsi que sur la carte du système de « Navigation 3D Connectée ». L'emplacement des stations et le prix du carburant sont affichés à titre indicatif sous réserve que l'information soit recueillie par l'éditeur du service.
- # **Recherche locale** : Ce service permet de rechercher une adresse ou un point d'intérêt sur le parcours du conducteur, à sa destination ainsi que sur la carte du système de « Navigation 3D Connectée » du Véhicule.

Pour les services Parking, Stations de carburant et Recherche locale, l'utilisateur peut cliquer sur le point d'intérêt de son choix pour le choisir comme destination ou, si le numéro de téléphone est disponible, il peut lancer un appel téléphonique sous réserve d'avoir préalablement connecté son téléphone en mode Bluetooth avec la fonction Kit Main Libre. Il peut aussi enregistrer les coordonnées des points d'intérêt dans la base de données cartographiques du système de « Navigation 3D Connectée » du Véhicule.

#### 5.2.2. Service « Alertes Zones de Danger »

Ce service permet l'affichage des Zones de Danger et des zones accidentogènes présentes sur le parcours du conducteur (voir paragraphe 6.2.1 ci-après). Une alerte sonore et visuelle est émise lorsque le conducteur approche d'une de ces zones dangereuses dans laquelle il doit redoubler de prudence.

Ce service permet également l'entraide entre automobilistes en signalant les Zones de Danger sur la route. Ces données provenant d'autres utilisateurs du Service, il est rappelé qu'elles ne sont communiquées qu'à titre indicatif et que **PEUGEOT** ne garantit ni leur exhaustivité ni leur exactitude.

#### 5.3. Caractère indicatif des informations – Usage des Services par le Client

Les données accessibles via les Services sont communiquées à titre indicatif et **PEUGEOT** ne peut garantir leur exhaustivité et leur exactitude au moment de l'utilisation des Services. En cas de discordance entre les informations fournies par les Services et celles du terrain, l'utilisateur doit suivre celles du terrain, notamment les indications affichées sur les panneaux de signalisation (rues à sens uniques, panneaux de limitation de vitesse etc.).

L'utilisateur doit utiliser les Services en tenant compte de l'état général du Véhicule, de son équipement, de l'état de la chaussée, des conditions météorologiques. Il lui appartient en toute hypothèse de respecter le Code de la route et les règles de sécurité routière. L'utilisateur doit également vérifier la réglementation relative à l'utilisation des données des Services dans le pays où il se trouve.

#### 5.4. Évolution du contenu des Services

**PEUGEOT** pourra proposer des évolutions des Services. L'accès à ces évolutions pourra éventuellement être subordonné à l'acceptation expresse par le Client d'une nouvelle version des conditions générales de vente et d'utilisation.

Le Client est informé que les Services pourraient être modifiés en cas de modification de la réglementation l'exigeant.

### 6° ACCÈS AUX SERVICES ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

#### 6.1. Accès aux Services

##### 6.1.1. Modalités d'accès

L'accès aux Services s'effectue selon l'un des deux modes de connectivité décrits ci-après, étant précisé que le Client ne peut pas en changer puisqu'il dépend de l'équipement du Véhicule.

# **Connectivité via l'équipement PEUGEOT CONNECT SOS & ASSISTANCE dans le cas où le Véhicule en est équipé** : **PEUGEOT CONNECT SOS & ASSISTANCE** comprend une carte SIM intégrée et inclut les transmissions de données nécessaires pour accéder aux Services.

# **Connectivité via le smartphone du Client dans le cas où le véhicule n'est pas équipé de PEUGEOT CONNECT SOS & ASSISTANCE.**

Pour utiliser ce mode de connectivité, le Client doit au préalable disposer d'un smartphone compatible et d'un forfait partage de données Internet mobile de 100 Mo par mois minimum. Selon les dispositions du contrat conclu par le Client avec son opérateur de téléphonie mobile, des frais supplémentaires peuvent éventuellement lui être facturés, notamment des frais d'itinérance dans le cas où il sortirait du territoire belge et/ou luxembourgeois.

Le Client est informé qu'il doit se renseigner auprès de son opérateur de téléphonie mobile afin de s'assurer qu'il dispose d'un smartphone et d'un forfait compatibles. La liste des smartphones compatibles est également disponible sur les sites internet [www.peugeot.be](http://www.peugeot.be) ou [www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu).

Sous réserve de remplir les conditions précitées, pour activer les Services, le Client doit connecter son smartphone au système de « Navigation 3D Connectée » de son Véhicule, en mode Bluetooth, USB ou Wifi.

Lors de chaque utilisation des Services, le Client devra s'assurer, avant de rouler, que son smartphone est activé et connecté au Véhicule, soit via Bluetooth, USB ou Wifi, en mode partage de données Internet mobile.

Pour plus d'informations sur le processus de connexion du smartphone au système de « Navigation 3D Connectée », le Client est invité à se référer à la documentation de bord de son Véhicule.

La liste des smartphones compatibles est disponible dans les points de vente du réseau **PEUGEOT** et sur les sites internet [www.peugeot.be](http://www.peugeot.be) ou [www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu).

Le Client est informé que des restrictions d'usage peuvent éventuellement être occasionnées s'il utilise en même temps son smartphone pour accéder aux Services et s'il utilise les fonctions MirrorLink™ ou Apple CarPlay™ ou Android Auto™, selon le logiciel de son smartphone, lui permettant de déporter sur l'écran tactile du Véhicule une partie des applications de son smartphone.

##### 6.1.2. Activation

Le délai moyen d'activation des Services est d'1 heure à compter de leur souscription, étant précisé que la disponibilité effective des Services suppose que les conditions prévues à l'article 6.2.2 ci-après soient réunies.

Pour plus d'informations sur le processus d'activation des Services, une foire aux questions (« FAQ ») est disponible dans l'espace personnel MyPeugeot accessible à partir du site internet [www.mypeugeot.be](http://www.mypeugeot.be) ou [www.mypeugeot.lu](http://www.mypeugeot.lu).

#### 6.2. Conditions de fonctionnement des Services

##### 6.2.1. Territoire

Les Services sont accessibles dans les pays visés dans le tableau ci-après, sous réserve de couverture du réseau de téléphonie mobile.

Pays inclus dans la couverture géographique	Info Trafic Connectée	Recherche Locale	Météo Localisée	Stations de Carburant	Parking	Zones de Danger
Allemagne	X	X	X	X	X	
Andorre	X	X	X		X	X
Autriche	X	X	X	X	X	X
Belgique	X	X	X	X	X	X
Bulgarie	X		X			X
Croatie	X	X	X	X	X	X
Danemark	X	X	X	X	X	X
Espagne	X	X	X	X	X	X
Estonie	X	X	X		X	X
Finlande	X	X	X	X	X	X
France métropolitaine (Corse comprise)	X	X	X	X	X	X
Grèce	X		X	X	X	X
Gibraltar	X	X	X			X
Hongrie	X		X	X	X	X
Irlande	X	X	X	X	X	X
Islande	X	X	X		X	
Italie	X	X	X	X	X	X
Lettonie	X		X		X	X
Lichtenstein	X	X	X		X	
Lituanie	X		X		X	X
Luxembourg	X	X	X	X	X	X
Macédoine			X		X	
Malte	X	X	X	X	X	X
Monaco	X	X	X	X	X	X
Norvège	X	X	X	X	X	X
Pays-Bas	X	X	X	X	X	X
Pologne	X	X	X	X	X	X
Portugal	X	X	X	X	X	X
République Tchèque	X	X	X	X	X	X
Roumanie	X		X	X	X	X
Royaume-Uni	X	X	X	X	X	X
Russie	X		X	X	X	X
Saint Marin	X		X			X
Slovaquie	X		X	X	X	X
Slovénie	X		X		X	X
Suède	X	X	X	X	X	X
Suisse	X	X	X	X	X	
Turquie	X		X	X	X	
Ukraine	X		X		X	X
Vatican	X	X	X			X

Conformément à la législation locale en vigueur, les informations fournies dans le cadre du service « Alertes Zones de Danger » sont les suivantes :

# **En Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg** : zones de danger et zones accidentogènes, dont certaines peuvent faire l'objet de contrôles de vitesse, non signalés en tant que tels.

# **Dans les autres pays (sous réserve de couverture géographique)** : zones accidentogènes, radars fixes et mobiles

#### 6.2.2. Conditions de remontée des informations

Les informations délivrées au titre des Services ne peuvent être transmises que si les conditions suivantes sont remplies :

# Le moteur du Véhicule doit être tournant et le Véhicule doit se trouver dans l'un des pays visés à l'article 6.2.1, sous réserve de couverture par un opérateur de téléphonie mobile (sans limitation technique, atmosphérique ou topographique perturbant ladite couverture). Si le moteur n'est pas tournant ou si le Véhicule se trouve en dehors des pays précités ou dans une zone non couverte par le réseau d'un opérateur de téléphonie mobile, les informations sont acquises et sont remontées au premier démarrage du moteur suivant intervenant dans l'un des pays couverts, sous réserve de couverture par un opérateur de téléphonie mobile.

# L'utilisateur n'a pas activé depuis le système **PEUGEOT** de « Navigation 3D Connectée » le dispositif de partage de données nécessaire à la délivrance des Services.

# Dans le cas de la connectivité via **PEUGEOT CONNECT SOS & ASSISTANCE**, les Services ne peuvent pas fonctionner si **PEUGEOT CONNECT SOS & ASSISTANCE** ou les organes nécessaires au fonctionnement des Services sont endommagés lors d'un accident, d'un vol ou de tout autre événement ;

# Dans le cas de la connectivité via le smartphone de l'utilisateur, les Services ne peuvent pas fonctionner si les conditions définies à l'article 6.1 ne sont pas remplies.

## 7. PRIX – MODALITÉS DE PAIEMENT – FACTURATION

### 7.1. Dispositions générales

Les Services peuvent être souscrits par le Client dans un point de vente du réseau **Peugeot** ou en ligne sur le portail de vente **PEUGEOT CONNECTED SERVICES STORE**, accessible aux adresses suivantes : <https://services-store.peugeot.be> ou <https://services-store.peugeot.lu>.

### 7.2. Souscription/Renouvellement des Services en point de vente

Les prix sont ceux affichés dans le réseau **Peugeot** qui assure la distribution des Services au nom de **Peugeot**. Ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables comptant.

### **7.3. Souscription/Renouvellement des Services en ligne**

Les prix des Services sont ceux indiqués sur le site de vente en ligne **PEUGEOT CONNECTED SERVICES STORE**, accessible aux adresses suivantes : <https://services-store.peugeot.be> ou <https://services-store.peugeot.lu>

Ces prix sont valables tant qu'ils sont en ligne.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en ligne, au moment de la souscription, sur le site internet précité.

## **8. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA SOUSCRIPTION ET AU RENOUELEMENT EN LIGNE**

### **8.1. Conclusion et preuve du Contrat**

Le Client choisit le Service qu'il souhaite souscrire ou renouveler ainsi que la durée et constitue ainsi sa sélection.

Le Client doit ensuite prendre connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation en cochant la case prévue à cet effet. Pour passer à l'étape suivante, le Client clique sur « Valider ».

Le Client doit ensuite confirmer et/ou modifier les informations obligatoires figurant dans le formulaire pré-rempli. Le Client s'engage à indiquer des informations exactes et à jour.

Le Client a la possibilité, avant de confirmer sa commande, d'identifier les erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger. Le Client confirme ensuite sa commande et son obligation de paiement en cliquant sur « Valider et payer ». Le Client procède alors au règlement en ligne selon les modalités décrites ci-après.

Le prix total du Service doit être payé intégralement à la date de la souscription, au comptant. Aucun escompte ou délai de paiement n'est accordé.

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire (Visa, MasterCard) au moyen d'un accès sécurisé. Seul le paiement intégral et effectif valide la commande du Client. A défaut, la commande du Client ne sera pas prise en compte.

Un courrier électronique de confirmation de commande est ensuite envoyé au Client, reprenant le récapitulatif de sa commande et les termes du Contrat. A l'égard des consommateurs, ce courrier électronique vaut également note (facture) au sens de la réglementation applicable.

Le Contrat est proposé en langue française.

Le Client accepte que les enregistrements électroniques des opérations effectués par **Peugeot** valent preuve des engagements des parties, sauf preuve contraire.

### **8.2. Droit de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article VI. 47 du Code de Droit Économique, si le Client est un consommateur, il dispose du droit de se rétracter du Contrat conclu pour les Services, sans donner de motifs, dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour de la souscription du Contrat en ligne.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à **Peugeot** par formulaire en ligne ou par courrier postal :

**PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG SA**

**Relations Clientèle**

Avenue du Bourget, 20

1140 Evere

Belgique

Ou par internet à l'adresse suivante : <https://PEUGEOT-be-fr.custhelp.com>

Le Client peut également reproduire le modèle de formulaire de rétractation figurant sur le portail de vente des Services accessible depuis l'espace personnel **MYPEUGEOT** du Client, et l'adresser à **PEUGEOT** à l'une des adresses mentionnées ci-dessus.

En cas de rétractation dans le délai précité, **PEUGEOT** remboursera au Client tous les paiements reçus au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où **PEUGEOT** est informé de sa décision d'exercer son droit de rétractation.

## **9. RELATIONS CLIENTÈLE PEUGEOT**

Le Client peut joindre les Relations Clientèle **PEUGEOT** pour toute demande d'information ou réclamation relative aux Services :

**PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG S.A**

**Relations Clientèle**

Avenue du Bourget, 20

1140 Evere

Belgique

Par téléphone: **+ 32 (0) 78 15 16 15**

# Prix d'un appel local depuis un poste fixe

# Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 08.30h – 17.00h

# En précisant que son appel concerne les Services

Par internet: [www.peugeot.be](http://www.peugeot.be) ou [www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu)

# Rubrique « Contact »

## **10. DURÉE LIMITE DES SERVICES – RÉSILIATION – DÉSACTIVATION**

### **10.1. Durée limite des Services**

Important : Les Services seront disponibles jusqu'à la date limite du 31 décembre 2030.

### **10.2. Résiliation des Services**

#### **10.2.1. Destruction du Véhicule, ou indemnisation du Client par son assureur suite au vol de son Véhicule**

Les Services prennent fin dans les cas suivants : destruction du Véhicule, ou indemnisation du Client par son assureur suite au vol du Véhicule.

Le Client doit alors impérativement en informer **PEUGEOT** par courrier postal ou en ligne à :

**PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG SA**

**Relations Clientèle**

Avenue du Bourget, 20

1140 Evere

Belgique

Ou par internet à l'adresse suivante : <https://PEUGEOT-be-fr.custhelp.com>

Le Client doit également communiquer à **PEUGEOT**, à l'adresse susvisée, les pièces justificatives (copie du certificat de destruction ou de l'indemnisation par l'assureur).

#### 10.2.2. Résiliation à l'initiative de **PEUGEOT**

- # En cas de non-respect d'une disposition du Contrat par le Client, notamment en cas de non-respect de la clause lui interdisant de faire une utilisation des Services allant au-delà d'un usage individuel normal ou en cas d'utilisation des Services contraire aux lois et règlements en vigueur, **PEUGEOT** aura la faculté de:
- # Suspendre de plein droit les Services ;
- # Résilier par anticipation les Services dix (10) jours après l'envoi au Client par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure de respecter le Contrat qui serait restée sans effet.

#### 10.3 Désactivation

Si le Client ne souhaite plus bénéficier du Service, il peut en demander la désactivation, à tout moment en contactant les Relations Clientèle de **PEUGEOT** dont les coordonnées sont indiquées à l'article 9.

### 11. DYSFONCTIONNEMENT DES SERVICES

Dans le cas où le Client constaterait un quelconque dysfonctionnement des Services, il doit :

- # S'assurer qu'il s'agit bien d'un dysfonctionnement et non d'une erreur d'utilisation en consultant la foire aux questions (« FAQ ») disponible sur [www.peugeot.be](http://www.peugeot.be) ou [www.peugeot.lu](http://www.peugeot.lu);
- # Dans les autres cas, contacter les Relations Clientèle **PEUGEOT** dont les coordonnées figurent à l'article 9 ci-dessus, ou contacter un membre du réseau **PEUGEOT**.

### 12. FORCE MAJEURE

Les Services peuvent être interrompus en cas de force majeure ou d'ordre des pouvoirs publics imposant la suspension partielle ou totale du service de l'opérateur de téléphonie mobile nécessaire aux Services. Les cas de force majeure sont ceux retenus par les juridictions belges et luxembourgeoises. De convention expresse, sont également considérés comme cas de force majeure :

- # Un dysfonctionnement partiel ou total résultant de perturbations ou d'interruption des moyens de communication fournis par les opérateurs de télécommunications ;
- # Les conflits collectifs du travail de **PEUGEOT** ou de ses prestataires ou fournisseurs.

### 13. LIMITATIONS - RESPONSABILITÉ

#### 13.1. Limitations

La couverture réellement constatée des réseaux de téléphonie mobile, la topographie des lieux et les conditions atmosphériques peuvent constituer, en certains endroits et à certains moments, une limitation au fonctionnement des Services, indépendante de toute volonté de **PEUGEOT**.

#### 13.2. Responsabilité

Le Client est informé que **PEUGEOT** est tenu à une obligation de moyens au titre des Services. L'éventuelle responsabilité de **PEUGEOT** ne pourra être engagée qu'au titre des fonctionnalités annoncées et ne pourra pas être engagée si les conditions et modalités d'utilisation des Services ne sont pas remplies.

Le Client est responsable de l'utilisation des Services et assumera de ce fait seul l'entière responsabilité de toute atteinte éventuelle aux droits de tiers, et notamment, sans que cette indication soit limitative, de toute atteinte aux libertés ou à l'intimité de la vie privée, qui pourrait résulter de l'utilisation des Services par lui-même ou les utilisateurs du Véhicule.

**PEUGEOT** ne supportera aucune responsabilité en cas d'utilisation contraire aux lois applicables, de mauvaise utilisation ou d'utilisation détournée par le Client ou tous tiers des Services, des informations reçues au moyen des Services.

De même, la responsabilité de **PEUGEOT** ne pourra être engagée en cas d'interruption des réseaux de communication permettant d'accéder aux Services, d'indisponibilité totale ou partielle des Services résultant de l'opérateur de télécommunications, ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions dus à l'opérateur de télécommunications.

### 14. DONNÉES PERSONELLES

La protection de vos données est la priorité de **PEUGEOT**. Pour connaître la façon dont **PEUGEOT** traite vos données, veuillez-vous référer à la Déclaration de Confidentialité ci-après.

### 15. CESSION DU CONTRAT

En cas de vente de son Véhicule, le Client peut céder le Contrat à un tiers, à titre onéreux ou gratuit. Dans ce cas, le Client doit impérativement en informer **PEUGEOT** par courrier postal ou en ligne et communiquer à **PEUGEOT** les coordonnées de l'acheteur à :

<p><b>PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG SA</b> <b>Relations Clientèle</b> Avenue du Bourget, 20 1140 Evere Belgique Ou par internet à l'adresse suivante : <a href="https://PEUGEOT-be-fr.custhelp.com">https://PEUGEOT-be-fr.custhelp.com</a></p>
--

Le Client vendeur s'engage à informer l'acquéreur des conditions d'utilisation des Services, particulièrement concernant les modalités de connection, et à lui remettre la documentation associée.

### 16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**PEUGEOT** et ses fournisseurs restent seuls titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

Le Prestataire et ses fournisseurs concèdent au Client une licence d'utilisation des Services. Cette licence est concédée pour toute la durée de souscription aux Services.

### 17. DROIT APPLICABLE – LITIGES – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Les présentes conditions générales sont régies par les droits belge et luxembourgeois. En cas de litige entre les parties, relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, si le Client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend le siège social du Vendeur. Si le Client est non commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles des droits commun belge et luxembourgeois.